

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3056

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à la société Artefacts Studio pour son programme de recherche et de développement Dynam'it**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Lung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yérémián (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3056**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à la société Artefacts Studio pour son programme de recherche et de développement Dynam'it**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La filière de l'image est très représentée en région Rhône-Alpes et constitue l'un des 3 pôles d'excellence de la politique d'innovation de la Communauté urbaine de Lyon : 650 entreprises, 23 laboratoires de recherche, 28 formations liées à l'image, ainsi que des événements internationaux de référence tels que le marché et le festival du film d'animation d'Annecy, Cartoon movie, le Serious game expo, etc.

Cette filière est portée par Imaginove, le pôle de compétitivité des filières de l'image en mouvement (jeu vidéo, cinéma audiovisuel, animation et multimédia) créé par Citia, Images Rhône-Alpes et Lyon Game. Imaginove fédère 150 entreprises rhônalpines autour d'un objectif commun : développer les synergies entre les filières de l'image en mouvement en favorisant l'anticipation et en stimulant l'innovation des professionnels. Les filières visées sont celles du jeu vidéo, du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia, implantées sur le territoire de la région Rhône-Alpes.

L'association Imaginove a pour objet le développement de services pour les entreprises, les établissements de recherche et d'enseignement supérieur spécialisés dans la création, la production et la diffusion de contenus. Elle a notamment pour mission d'être un accélérateur du développement économique de ses adhérents, de projets de recherche et développement (R&D), de développement commercial, notamment à l'international, de formation et de recrutements, d'innovation au sens large, et d'attractivité du territoire de Rhône-Alpes.

En favorisant la convergence entre ses différentes filières, Imaginove a pour ambition de devenir d'ici 5 ans la référence européenne en matière de fabrication et de diffusion de contenus plurimédias.

Par délibération n° 2009-0739 du 11 mai 2009 sur la politique de soutien au déploiement des pôles de compétitivité, et en application de l'avenant n° 1 au contrat de performance approuvé par délibération n°2011-2631 du 12 décembre 2011, le Conseil de communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et développement des 5 pôles de compétitivité qu'il soutient.

Deux fois par an, les projets labellisés par le pôle font l'objet d'une sélection par l'Etat. Les projets retenus donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque financeur définit son niveau d'intervention.

Deux nouveaux projets de R&D, labellisés par Imaginove et soumis dans le cadre du 13° appel à projets du fonds unique interministériel (FUI), ont été retenus officiellement par l'Etat et pour lesquels la Communauté urbaine souhaite apporter son soutien. Cette délibération concerne le premier.

Le projet Dynam'it

TeamTO et Artefacts studio sont 2 sociétés de l'industrie de l'image numérique. TeamTO est un studio réputé dans l'animation (programmes audiovisuels et cinématographiques). Artefacts studio est une société de jeu vidéo. Le projet Dynam'it consiste à développer un moteur de jeu innovant afin de se doter d'une avance technologique unique et d'une capacité à baisser les coûts de production pour rivaliser avec les studios des pays émergents.

En effet, ces sociétés ont toutes 2, dès leur création, misé sur l'innovation pour pouvoir fournir un travail d'une qualité reconnue, à un prix concurrentiel, notamment à l'international. Désireuses de proposer des solutions techniques avancées en termes de rendu d'image, de réalisme dans les moindres détails (vent, poussières, sable, cheveux, etc.), ces 2 entreprises n'ont eu cesse de rechercher la solution technique la plus qualitative et la moins onéreuse. Insatisfaites par les solutions commerciales existantes en matière de moteur de jeu, qui sont insuffisamment flexibles, coûteuses en temps humain à mettre en œuvre ou inautomatisables, les 2 sociétés ont décidé de s'associer avec l'équipe EVASION de l'Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA), dont la modélisation physique est la spécialité, et qui a développé un moteur (SOFA), initialement destiné à la simulation anatomique et médicale.

Retombées attendues pour les entreprises et le territoire

Pour TeamTO, ce moteur offre des solutions encore inédites en animation, permettant de hisser la qualité des animations au rang des meilleurs du cinéma de long métrage, tout en baissant significativement les coûts de fabrication. De plus, il doit permettre la création directe d'un poste d'ingénieur et le maintien de 2 postes pendant la durée du projet, tout en offrant à terme la capacité à maintenir une vingtaine de postes en production dans la société.

Pour Artefacts Studio, cet avantage concurrentiel évident lui permettra de différencier le contenu des productions par rapport à celui de la concurrence pour permettre la pénétration de nouveaux marchés et, notamment, les jeux à dimension internationale. Il permettra également à Artefacts de gagner en indépendance face aux sous-traitants et développer de la Propriété intellectuelle. 4 postes dont 2 d'ingénieurs seront créés pendant la durée du projet.

Intérêt pour la Communauté urbaine de Lyon

Artefacts Studio est un des plus gros studio lyonnais encore indépendant (35 personnes). Le projet Dynam'it lui permettra de passer un cap en termes de développement pour pouvoir proposer des jeux plus performants, sur une cible plus large (marchés internationaux). Une telle avance technologique peut représenter une cible de choix pour les éditeurs et conforter le territoire lyonnais comme un territoire de référence dans le domaine du jeu vidéo.

Des retombées sont attendues pour le territoire, notamment, grâce aux nouveaux marchés ouverts et à la présence d'un acteur de poids du jeu vidéo assurant la crédibilité du territoire sur cette filière.

Le montant total du projet est de 2 519 595 € sur 27 mois, dont 1 374 637 € financés par le Fonds unique interministériel (FUI) et les collectivités locales partenaires, selon la répartition détaillée ci-dessous :

Partenaires	Ville	Assiette (en €)	Taux (%)	Subvention demandée (en €)	Fonds unique interministériel (FUI) et autres partenaires (en €)	Région Rhône- Alpes (en €)	Communauté urbaine de Lyon (en €)
Artefacts Studio	Lyon	1 061 267	45	477 570	-	277 570	200 000
TeamTO	Paris/Valence	1 020 473	45	459 212	459 212	-	-
Institut national de recherche en informatique et automatique (INRIA)	Grenoble	437 855	100	437 855	437 855	-	-
Total		2 519 595		1 374 637	897 067	277 570	200 000

Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine de Lyon

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet Dynam'it en apportant une subvention de 200 000 € au profit de la petite et moyenne entreprise (PME) Artefacts Studio, selon les modalités définies dans la convention-cadre et la convention de subvention faisant l'objet du présent rapport.

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 200 000 € au profit de l'entreprise Artefacts Studio dans le cadre de sa participation au projet de recherche et de développement Dynam'it pour la période 2012-2014,

b) - la convention-cadre à passer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires de ces projets portant sur leurs engagements sur la période 2012-2014,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'entreprise Artefacts Studio définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° 0P02O1554.

4° - **Les dépenses** d'investissement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012, 2013, 2014 - compte 204 21 - fonction 90 - opération n° 0P02O1554, selon l'échéancier suivant :

- 120 000 € en 2012,
- 40 000 € en 2013,
- 40 000 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.